



Renouvellement de la carte de séjour situation de divorce

Par **haribo**, le **11/11/2008** à **19:05**

Bonjour,rnrnje suis mariée depuis 1 an, je possède une carte de séjour temporaire d'un an.rnJe vais divorcée , est ce que ma carte va etre renouvelée?rn(je travaille et je dispose d un cdi)rnmerci de votre réponse.

Par **salim16000**, le **11/11/2008** à **19:14**

salut rnnon tu peut pas obtenu une nouvelle carte ya pas de vie commun , ta femme elle francaise , tu marié en france , tu quel nationalité rnnrnConjoint de français rnLe renouvellement de la carte délivrée au conjoint d'un ressortissant français est subordonné au fait que la communauté de vie entre les époux n'ait pas cessé.rntu a un cdi demande une autre carte salarié bonne courage